

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mardi, le 7 mars 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 7 mars à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : Denis Lampron, Denis Bergeron, Grégoire Bergeron, Léo Gauthier, Manon Beaudet, André Désilets.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Denis Lampron, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2017-03-018

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2017-03-019

Adoption du procès-verbal du 7 février 2017 et le suivi.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 7 février 2017, séance ordinaire, soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2017-03-020

Adoption des comptes.

Il est proposé par Denis Bergeron et secondé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 115 095.55\$, dont 6 977.86\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2017-03-021

Adoption – soumission de Copernic – relevé sanitaire-2017.

Il est proposé par Grégoire Bergeron et secondé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Copernic pour élaborer un portrait de la situation de conformité des installations septique sur le territoire de la municipalité de Saint-Samuel.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

Ristourne de la MMQ est de 2 247\$

2017-03-022

Amendement au Code Municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique – demande adressée au gouvernement du Québec;

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans le *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

En conséquence,

Il est proposé par Grégoire Bergeron

Appuyé par Denis Bergeron

Et unanimement résolu

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2017-03-023

Avril est le Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Manon Beaudet

APPUYÉ PAR Grégoire Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2017-03-024

Dépôt des états financiers 2016.

Le conseiller André Désilets propose d'accepter les états financiers tels que rédigés par la firme Roy Desrochers Lambert, comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016. Les états financiers et le rapport du vérificateur sont déposés.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2017-03-025

Mandat à Félix Martin, ingénieur-modification des plan et devis éboulement du rang 2.

Il est proposé par Grégoire Bergeron de mandater l'ingénieur Félix Antoine Martin pour la modification des plan et devis conformément aux articles 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1), demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec de l'autoriser à réaliser un projet pour la stabilisation de la berge Nord de la rivière Bulstrode localisé à proximité de la résidence sise au 586 2^e Rang Ouest;

· Autorise M. Félix-Antoine Martin, ingénieur faisant affaires sous le nom de « Félix Martin-Ingénieur civil », à signer la « Demande d'autorisation » pour ce projet, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire;

· S'engage à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée."

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2017-03-026

Modification aux résolutions de janvier

Il est proposé par Grégoire Bergeron de modifier les résolutions suivantes :

2017-01-005 Le montant à s'approprier aux droits de carrières et sablières est de 166 574\$.

2017-01-006 Le montant à s'approprier à l'excédent de fonctionnement de l'exercice est de 167 636\$.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

Période de questions.

Discussion sur la conformité des installations septiques.

Affaire nouvelle.

Aucune affaire nouvelle

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Manon Beudet propose la levée de la séance à 19 h 50. La séance est close.

**Denis Lampron,
Maire**

**Suzie Constant,
Secrétaire de la séance**